

AXE	2
OBJECTIF	1
ACTION	Action 2.1.1 - Conduire les travaux et entretien des espaces verts en concertation avec le.la chargé.e de mission biodiversité
PORTAGE	DPI (volet travaux), DCAVIS (volet espaces verts)
CONTEXTE	La conduite de travaux et l'entretien des espaces verts sont à même d'impacter la biodiversité hébergée sur les campus.
DESCRIPTIF	<p>Une concertation entre les services compétents et le.la chargé.e de mission biodiversité sera réalisée en amont de la conduite de travaux sur les bâtiments ou d'entretien des espaces verts afin d'identifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les impacts négatifs possibles sur la biodiversité et les voies possibles pour les éviter ou limiter - les possibilités d'amélioration des habitats induites par ces travaux
DÉTAILS	action effective à la mise en place de la charge de mission biodiversité
MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)	/
RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)	/
PARTIES PRENANTES INTERNES	DPI, DCAVIS, Chargé.e de mission biodiversité, formations intégrant un volet biodiversité
PARTIES PRENANTES EXTERNES	/
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	Actions 1.1.2 (constitution d'une mission), 2.1.2 (mise en place d'un inventaire faunistique et floristique), 2.1.3 (accueil de la biodiversité sur les campus), 2.1.4 (engagement dans la charte biodiversité de FU)

AXE	2
OBJECTIF	1
ACTION	Action 2.1.2 - Mettre en place un inventaire faunistique et floristique
PORTAGE	Chargé.e de mission biodiversité
CONTEXTE	Mener une politique d'accueil de la biodiversité sur les campus suppose de connaître les habitats et la biodiversité présente, et d'en documenter les évolutions. La participation à la réalisation d'un inventaire et sa diffusion une fois finalisé peuvent également être conçues comme un outil de sensibilisation et formation des agents et étudiants.
DESCRIPTIF	Un inventaire Oiseaux a été initié dans le cadre de l'UEO Agir sur nos campus au printemps 2023. Celui-ci devra se poursuivre et s'étendre à d'autres groupes animaux et végétaux afin de mettre en place les structures les plus adaptées pour la préservation de la biodiversité locale. Les observations de la LPO dans les zones adjacentes à l'université seront prises en compte dans l'inventaire. Un suivi phénologique sera également mis en place afin d'évaluer l'évolution de la saisonnalité des espèces avec celle du climat.
ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE	Cet inventaire a d'ores et déjà été initié au printemps 2023 et doit se poursuivre les années suivantes, notamment afin de couvrir les différentes saisons.
MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)	Le département de biologie dispose du matériel nécessaire pour réaliser l'inventaire.
RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)	Tout usager de l'Université intéressé par l'identification de la faune et de la flore, ainsi que des bénévoles extérieurs. L'émergence des applications naturalistes (PlantNet, Birdnet...) devrait permettre d'augmenter le pool de personnes impliquées. Seront sollicités en particulier les enseignant-chercheurs de l'IMBE (IUT et UFR STS), les étudiants de la licence SVT et ceux inscrits à l'UEO Agir sur nos campus.
PARTIES PRENANTES INTERNES	Licence SVT, IMBE, DCAVIS,
PARTIES PRENANTES EXTERNES	Observatoire des saisons, grand Avignon, INRAE, LPO
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	actions 1.2.3 (réseau de référents), 1.1.2 (constitution d'une mission), 2.1.1 (concertation sur la conduite de travaux), 2.1.3 (accueil de la biodiversité sur les campus), 2.1.4 (engagement dans la charte biodiversité de FU)

AXE	2
OBJECTIF	1
ACTION	Action 2.1.3 - Œuvrer activement à l'accueil de la biodiversité sur les campus
PORTAGE	Chargé.e de mission biodiversité
CONTEXTE	La transition écologique intègre la préservation de la biodiversité, qui s'est très fortement érodée lors des dernières décennies. Cette préservation passe notamment par la mise à disposition et le maintien d'éléments nécessaires à la survie, l'alimentation et la reproduction des espèces végétales et animales; ainsi que par la sensibilisation du public.
DESCRIPTIF	Via l'UEO Agir sur nos campus, la participation de personnels et étudiants bénévoles de l'université et l'appui technique de la Ligue de Protection des Oiseaux, nous proposons de mettre en place des infrastructures dédiées à l'accueil de la biodiversité sur nos campus: haies diversifiées, nichoirs, jachères, spirale aromatique... ainsi que d'organiser des évènements de sensibilisation.
DÉTAILS	ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE
Première étape de diversification de haies via la plantation d'arbres et arbustes	Automne 2024
Installation d'un muret de pierres sèches et d'une spirale aromatique au Campus Fabre, pose de gîtes à chauve-souris et nichoirs à oiseaux, et suivi de la biodiversité	Printemps 2024
Deuxième étape de diversification de haies via la plantation d'arbres et arbustes+Installation de nichoirs.	Automne 2024
Suivi de la biodiversité et de la reprise de la végétation plantée.	Printemps 2025 et années suivantes
MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)	Cette action nécessitera l'achat de plantes (arbres, arbustes...), et du matériel nécessaire à la mise en place des infrastructures dédiées à la biodiversité et à la sensibilisation du public (bois, pierres...). Un budget de 2500 euros permettrait d'avancer lors d'une première phase Automne 2023/Printemps 2024.
RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)	Tout étudiant et personnel bénévole prêt à s'impliquer dans la mise en place des infrastructures écologiques lors de temps dédié. Les enseignants-chercheurs de l'IMBE ont en particulier été identifiés pour conseiller le choix des essences à planter dans les haies et prairies.
PARTIES PRENANTES INTERNES	DCAVIS, DPI, Etudiants et personnels bénévoles
PARTIES PRENANTES EXTERNES	Ligue de Protection des Oiseaux PACA, Grand Avignon, INRAE Avignon
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	actions 1.1.2 (constitution d'une mission), 2.1.1 (concertation sur la conduite de travaux), 2.1.2 (mise en place d'un inventaire faunistique et floristique), 2.1.4 (engagement dans la charte biodiversité de FU)

AXE	2
OBJECTIF	1
ACTION	Action 2.1.4 - S'engager dans la charte biodiversité de France Universités
PORTAGE	Chargé.e de mission biodiversité
CONTEXTE	La capacité d'engagement d'un établissement de l'ESR dans une démarche en faveur de la biodiversité ne se limite pas à la seule prise en compte de ses impacts direct sur les sites où il est implantés, mais intègre les dimensions d'enseignement et de recherche de ses activités.
DESRIPTIF	La charte biodiversité de France Université permet de guider un démarche volontaire en faveur de la biodiversité mettant en cohérence une stratégie d'établissement avec les orientations de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité. La signature de cette charte constitue pour notre établissement un objectif à moyen terme, venant marquer la fin d'une première étape d'initiation de la démarche, et le début d'une seconde étape de prise en compte des interactions complexes de l'établissement sur son environnement
ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE	second semestre 2024
MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)	/
RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)	/
PARTIES PRENANTES INTERNES	/
PARTIES PRENANTES EXTERNES	/
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	actions 1.1.2 (constitution d'une mission), 2.1.1 (concertation sur la conduite de travaux), 2.1.2 (mise en place d'un inventaire faunistique et floristique), 2.1.3 (accueil de la biodiversité sur les campus)

AXE	2
OBJECTIF	2
ACTION	Action 2.2.1 Réduire à la source déchets plastiques, papier, D3E et liés à l'événementiel Sous-action 2.2.1a déchets papier
PORTAGE	DOSI (moyens d'impression), DCAVIS (choix du papier), DRH (dématérialisation)
CONTEXTE	Le papier constitue la première source de déchets de l'Université. Depuis 2020, la directive Services Publics Ecoresponsables impose à la fonction publique l'utilisation systématique de papier recyclé ou, à défaut, de papier issu de forêts gérées durablement.
DESRIPTIF	Cette action vise à réduire les déchets papier générés par l'université, en s'appuyant sur : - Dans un contexte de mutualisation des moyens d'impression (action B.2.1b), sur la programmation par défaut en mode recto-verso (limitation des volumes de papier utilisés) et la mise en place du déclenchement de l'impression par badge (limitation des impressions orphelines ou inadaptées). - Le choix d'une gamme de papier permettant de limiter l'empreinte environnementale tout en répondant aux différentes catégories d'usage - La poursuite de la dématérialisation des procédures
DÉTAILS	ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE
généralisation de la programmation par défaut en mode recto-verso et noir et blanc des imprimantes collectives	2024
installation et configuration d'un système d'impression centralisé (tous postes et utilisateurs) ; définition de la politique d'impression commune ; mise en place du déclenchement de l'impression par badge	à préciser
test des possibilités d'usages des différentes gammes de papier éco-responsables et de faible grammage ; évaluation du coût d'une évolution des commandes ; choix des gammes.	2024
poursuite de la dématérialisation des procédures	en cours
MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)	à chiffrer (selon gammes de papier envisagées)
RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)	DRH, DOSI, DCAVIS
PARTIES PRENANTES INTERNES	tous agents
PARTIES PRENANTES EXTERNES	/
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	Action B.2.1b (réduction D3E)

AXE	2
OBJECTIF	2
ACTION	Action 2.2.1 Réduire à la source les déchets plastiques, papier, D3E et liés à l'événementiel Sous-action 2.2.1b - Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)
PORTAGE	DCAVIS, DOSI
CONTEXTE	L'empreinte environnementale du numérique est principalement portée par la production des équipements. Réduire cette empreinte passe donc prioritairement par des achats adaptés aux besoins, une mutualisation lorsque possible, et une prolongation de la durée de vie des instruments. La gestion (achats, maintenance et fin de vie) des équipements électriques et électroniques au sein de l'établissement est actuellement réalisée pour partie par la DOSI, et pour partie directement par les unités organisationnelles (en particulier laboratoires), résultant en une hétérogénéité des pratiques.
DESCRIPTIF	Cette action consiste en la généralisation des pratiques mises en place par la DOSI à l'ensemble de l'établissement, et en particulier : - la mutualisation des équipements d'impression - l'accompagnement des utilisateurs pour un achat calibré au plus près des besoins d'utilisation - l'inventaire des équipements numériques individuels - l'extension de garantie à 7 ou 8 ans du matériel numérique, lorsqu'elle est possible
DÉTAILS	ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE
Suivi de la commande de l'ensemble des équipements par la DOSI, permettant : - l'accompagnement des utilisateurs pour un achat calibré au plus près des besoins d'utilisation - l'extension de garantie à 7 ou 8 ans du matériel numérique - l'inventaire de ces équipements	à déterminer
Diffusion des bonnes pratiques en matière de sauvegarde et rappel des dispositifs de prêt en cas de panne	en accompagnement de l'action précédente
Arrêt des commandes d'imprimantes individuelles ; fin des achats de consommables pour les imprimantes individuelles déjà acquises	printemps 2024
MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)	à évaluer
RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)	DOSI
PARTIES PRENANTES INTERNES	tous agents
PARTIES PRENANTES EXTERNES	/
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	Action 1.2.3 (Intégrer les enjeux de durabilité aux missions et à l'animation d'un réseau de référents), Action 2.2.1b (Réduire à la source les déchets papier)

FICHE ACTION

AXE	2
OBJECTIF	2
ACTION	Action 2.2.1 Réduire à la source déchets plastiques, papier, D3E et liés à l'événementiel Sous-action 2.2.1c déchets liés à l'événementiel
PORTAGE	Karine Olivier
CONTEXTE	Des événements sont organisés par différentes entités organisationnelles de l'université : forums, congrès, workshop, journées. La communication associée à ces événements est associée à une production et distribution d'objets (ex: badges, goodies, kakemonos), pour certains à usage unique.
DESCRIPTIF	Cette action consiste en la réduction de l'empreinte environnementale associée aux événements organisés par l'université : objets promotionnels (goodies), offre de restauration, ... L'atteinte de cet objectif s'appuie sur l'élaboration d'une charte des bonnes pratiques liées à l'événementiel, et un accompagnement des porteurs de projet.
DÉTAILS	ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE
proposition d'une charte de l'événementiel	à partir du printemps 2024
accompagnement des porteurs de projet	à partir du printemps 2024
MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)	/
RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)	Maison de la communication ; Cabinet de la présidence ; MCVC ; VP-VE ; groupe de travail dédié
PARTIES PRENANTES INTERNES	toutes structures organisant des événements
PARTIES PRENANTES EXTERNES	fournisseurs de goodies et restauration
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	Action 2.2.3 (Organiser le tri des déchets significatifs), Action 2.6.1 (Mettre en place des pratiques exemplaires en matière de restauration proposée par l'établissement)

AXE	2
OBJECTIF	2
ACTION	Action 2.2.1 Réduire à la source déchets plastiques, papier, D3E et liés à l'événementiel Sous-action 2.2.1d bouteilles plastiques
PORTAGE	DPI
CONTEXTE	Les plastiques sont des déchets décyclables et non recyclables : la transformation fragilise et dégrade ce matériau. Un recyclage "à l'infini" des matières plastiques est donc actuellement impossible. Lors de leur dégradation, les plastiques se fragmentent en micro- et nano-déchets. Ces particules sont largement présentes dans les sols et les eaux, avec des conséquences mal connues sur les organismes exposés. Sortir des plastiques jetables constitue ainsi l'un des 5 axes de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (LOI n° 2020-105 du 10 février 2020). Des objectifs de réduction, de réutilisation et de réemploi et de recyclage sont et seront fixés par décret, de façon progressive sur quatre périodes de 2021-2025 à 2035-2040. L'interdiction de la distribution gratuite des bouteilles en plastique dans les établissements recevant du public est ainsi interdite depuis 2020 (directive Services Publics Eco-responsables - SPE).
DESCRIPTIF	Cette action vise à limiter les déchets plastiques produits par l'université, en s'appuyant sur le respect de la directive SPE et la fin de la distribution des bouteilles plastiques à usage unique.
DÉTAILS	ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE
Rappel de la directive SPE et demande de remontée des éventuelles difficultés rencontrées	Printemps 2024
Identification des sanitaires pourvus de lavabos permettant le remplissage des bouteilles et gourdes ; dans les sanitaires pour lequel aucun lavabo ne permet le remplissage, mise en place d'au moins un robinet col de cygne permettant le remplissage des bouteilles (DPI) ; réhabilitation ou aménagement si nécessaire de certains sanitaires (ex: pose de cloison séparatrice entre WC et lavabo)	Printemps 2024 (inventaire) à automne 2024 (mise en place des robinets)
Identification des sanitaires permettant le remplissage des bouteilles et gourde par une signalétique spécifique	automne 2024
si nécessaire, pose de fontaines à eau dans les espaces de passage principaux ou à proximité des principales salles de réunion (ex: hall des bâtiments A et B campus Hannah Arendt)	2025
MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)	à chiffrer
RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)	DPI
PARTIES PRENANTES INTERNES	DCAVIS, conseillère de prévention des risques professionnels
PARTIES PRENANTES EXTERNES	/
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	Fiches-action 2.2.1c et 2.2.1d (réduction des déchets liés à l'événementiel et D3E), 2.3.2 (achats responsables), 2.6.1 et 2.6.2 (alimentation responsable)

AXE	2
OBJECTIF	2
ACTION	Action 2.2.1 Réduire à la source déchets plastiques, papier, D3E et liés à l'événementiel Sous-action 2.2.1e plastiques de laboratoire
PORTAGE	VP-TE
CONTEXTE	<p>Les plastiques sont des déchets décyclables et non recyclables : la transformation fragilise et dégrade ce matériau. Un recyclage "à l'infini" des matières plastiques est donc actuellement impossible. Lors de leur dégradation, les plastiques se fragmentent en micro- et nano-déchets. Ces particules sont largement présentes dans les sols et les eaux, avec des conséquences mal connues sur les organismes exposés.</p> <p>Sortir des plastiques jetables constitue ainsi l'un des 5 axes de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (LOI n° 2020-105 du 10 février 2020).</p> <p>Les contenants plastiques à usage unique sont largement présents dans les laboratoires. Leur réduction passe par différentes pistes : substitution, optimisation de l'usage, choix de référence de grammage moindre (incl. par ex certaines parties en carton dans le cas des micropipettes), ré-usage. Chaque cas d'usage doit être envisagé spécifiquement, du fait des contraintes techniques (ex terrain) et de protocole (en cas de réusage par exemple pour s'assurer de l'absence de contamination).</p>
DESCRIPTIF	Cette action vise à limiter les déchets plastiques produits dans le cadre des activités de recherche de l'université, en s'appuyant sur les démarches déjà initiées nationalement (ex projet REDPLAST de l'INRAE).
DÉTAILS	ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE
identification des laboratoires concernés ; mise en place d'une démarche de diagnostic et partage des bonnes pratiques ; suivi de la réduction	2025
MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)	/
RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)	réseau de référents durabilité, direction des instituts, directions de laboratoires
PARTIES PRENANTES INTERNES	laboratoires, SFR, Instituts
PARTIES PRENANTES EXTERNES	/
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	2.3.2 (achats responsables)

AXE	2
OBJECTIF	2
ACTION	Action 2.2.2 - Favoriser le réemploi et s'engager dans l'économie circulaire Sous-action 2.2.2a - Mobilier
PORTAGE	DCAVIS
CONTEXTE	Avignon Université possède un important parc mobilier non répertorié.
DESCRIPTIF	L'action consiste à : <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser l'inventaire du parc des équipements sortants ou non utilisés - Identifier les millésimes si possibles, réaffecter ce qui est réutilisable, réformer si non. - En cas de réforme, proposer en priorité le matériel aux associations étudiants et étudiants précaires. - Adhérer à un organisme de collecte de mobilier et d'équipement pour le ré-emploi ou le recyclage du mobilier et/ou proposer ce mobilier sur le site de dons des biens mobiliers du domaine.
DÉTAILS	Actions en cours de mise en place, à suivre et réévaluer tout au long de la durée du schéma
MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)	Budget fonctionnement/investissement 2023 et 2024
RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)	DCAVIS, VP-VE, MCVC
PARTIES PRENANTES INTERNES	Toutes les composantes et services
PARTIES PRENANTES EXTERNES	Grand Avignon, associations emplois solidaires
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	/

AXE	2
OBJECTIF	2
ACTION	Action 2.2.2 - Favoriser le réemploi et s'engager dans l'économie circulaire sous-action 2.2.2b Livres
PORTAGE	BU
CONTEXTE	Chaque année, la BU retire en moyenne 1200 monographies de ses collections selon différents critères objectifs de désherbage. Le service souhaite valoriser ces documents, notamment au profit de la communauté universitaire, dans une démarche éco-responsable.
DESCRIPTIF	<p>L'action comporte 2 volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bibliovente permanente : organiser mensuellement au sein des deux BU (campus Jean-Henri Fabre et campus Hannah Arendt) la vente des livres et périodiques désherbés à un prix intéressant afin d'en faire profiter la communauté universitaire et le public extérieur. - Contrat avec Ammareal, société privée française de vente en ligne de livres d'occasion dont le fonctionnement est basé sur une économie circulaire, sociale et solidaire : complémentaire de la bibliovente organisée localement, la revente en ligne des livres issus du désherbage permettrait de toucher un public beaucoup plus large. Un pourcentage de la revente d'un ouvrage est restitué à la bibliothèque fournisseur (10%) et 5 % sont versés à une association œuvrant contre l'illettrisme et en faveur de l'éducation. <p>Cette action permettra à l'établissement de s'inscrire dans une démarche écologique (seconde vie pour les ouvrages ou recyclage papier), sociale (mise sur le marché de livres de niveau universitaire à prix réduit) et solidaire (5 % du prix de vente reversé à des associations), conformément aux objectifs DD&RS poursuivis par l'enseignement supérieur depuis 2015.</p>
ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE	Mensuelle à bi-mensuelle à partir d'octobre 2023
MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)	/
RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)	Ressources BU
PARTIES PRENANTES INTERNES	Maison de la Communication
PARTIES PRENANTES EXTERNES	Ammareal
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	/

AXE	2
OBJECTIF	2
ACTION	Action 2.2.2 - Favoriser le réemploi et s'engager dans l'économie circulaire Sous-action 2.2.2c Déchets électriques et électroniques D3E
PORTAGE	DCAVIS
CONTEXTE	<p>L'empreinte environnementale du numérique est principalement portée par la production des équipements. Réduire cette empreinte passe donc prioritairement par des achats adaptés aux besoins, une mutualisation lorsque possible, et une prolongation de la durée de vie des instruments.</p> <p>La gestion (achats, maintenance et fin de vie) des équipements électriques et électroniques est réalisée au sein de l'établissement pour partie par la DOSI, et pour partie directement par les unités organisationnelles (en particulier laboratoires) résultant en une hétérogénéité des pratiques.</p>
DESCRIPTIF	Cette action consiste à étendre les procédures DOSI liées à la fin de vie des D3E à l'ensemble des parties prenantes internes : de façon prioritaire, offre du matériel aux agents, étudiants, écoles et associations ; en seconde intention, évacuation par un organisme agréé pour la collecte et le traitement des D3E
ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE	à partir de 2025
MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)	/
RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)	DCAVIS, DOSI (partage des pratiques et calendriers, sortie des inventaires)
PARTIES PRENANTES INTERNES	tous usagers
PARTIES PRENANTES EXTERNES	Entreprises en charge des D3E (Ecologic, PAPREC)
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	Action 1.2.3 (Intégrer les enjeux de durabilité aux missions et à l'animation d'un réseau de référents), Action 2.2.1c (réduire à la source les D3E)

AXE	2
OBJECTIF	2
ACTION	Action 2.2.2 - Favoriser le réemploi et s'engager dans l'économie circulaire Sous-action 2.2.2d - Ressourcerie
PORTAGE	VP-VU
CONTEXTE	Une épicerie sociale et solidaire destinée aux étudiants précaires a été mise en place par Inter'asso, en collaboration avec la mairie d'Avignon, le CROUS et l'Université. Il s'agit d'un lieu de vie, d'accueil, d'échange, de solidarité pour l'ensemble des étudiants avignonnais.
DESCRIPTIF	L'action consiste à étendre les services d'échange offerts par l'AGORAé avec la mise en place d'une activité de ressourcerie pouvant être alimentée pour partie par le matériel sortant de l'université.
ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE	2026
MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)	Budget fonctionnement/investissement
RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)	DCAVIS, DOSI, BU, VP-TE, MCVC, associations étudiantes
PARTIES PRENANTES INTERNES	Toutes les composantes et services
PARTIES PRENANTES EXTERNES	AGORAé, Ville d'Avignon, CROUS
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	/

AXE	2
OBJECTIF	2
ACTION	Action 2.2.3 - Organiser le tri des déchets significatifs
PORTAGE	DCAVIS (tri 5 flux & biodéchets), Maison de la Communication (kakemonos et dispositifs d'écriture)
CONTEXTE	Le recyclage est le troisième élément du triptyque "réduire, réutiliser, recycler". Ce recyclage nécessite un tri des déchets.
DESCRIPTIF	Cette action consiste en permettre l'acte de tri des déchets significatifs : mise en place des procédures et matériel permettant la collecte, sensibilisation des usagers, mise en place des filières d'évacuation des déchets triés.
DÉTAILS	ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE
mise en place du tri 5 flux ; passage en point d'apport volontaire	Action mise en œuvre sur le second semestre 2023 (acquisition de la première moitié des bacs de collecte) et premier semestre 2024 (acquisition de la seconde moitié des bacs de collecte)
mise en place du tri des biodéchets : contrat de collecte à établir avec le prestataire du CROUS Avignon	2024
mise en place collecte des kakemonos	action en attente de conventionnement (association les petites choses)
mise en place collecte des dispositifs d'écriture	action en attente de conventionnement (association les petites choses)
MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)	Budget fonctionnement/investissement 2023 et 2024
RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)	DCAVIS (tri 5 flux, biodéchets) ; Maison de la communication (kakemonos, dispositifs d'écriture)
PARTIES PRENANTES INTERNES	tous agents et usagers
PARTIES PRENANTES EXTERNES	CROUS, Grand Avignon, associations et entreprise réalisant la collecte des déchets
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	Action 2.2.1 (réduction des déchets à la source)

AXE	2
OBJECTIF	3- Mettre en place une politique d'achats responsables
ACTION	Action 2.3.1 - Augmenter la part des achats sous marchés
PORTAGE	DFACI
CONTEXTE	<p>La politique d'achat d'Avignon université doit être en cohérence avec la stratégie globale de l'établissement. Elle est le reflet des orientations politiques, stratégiques et managériales de l'établissement. Elle traduit, dans son périmètre, les valeurs de l'établissement et est devenue une composante essentielle pour la réalisation des missions de l'université.</p> <p>Depuis 2019, les achats réalisés dans le cadre d'un marché public ont représenté en moyenne 30 % du total des achats de l'université. Ce taux de couverture a oscillé entre 23 et 42% sur les quatre dernières années ; certains segments n'étant pas encore couverts par des marchés.</p>
DESCRIPTIF	<p>L'établissement s'est fixé trois axes prioritaires pour augmenter son taux de couverture pour la période 2023-2028 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une politique d'achat voyages pour encadrer par un marché les frais de déplacements. Cette politique d'achat permettra aux missionnaires de pouvoir s'appuyer sur un voyageur organisant l'ensemble de leurs déplacements. - Une politique d'achat de restauration afin d'assurer une meilleure performance économique dans le respect de la commande publique. - Une politique d'achat dans le domaine de la formation du personnel afin d'assurer la meilleure mise en concurrence des organismes de formation.
RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)	gestionnaire marchés
PARTIES PRENANTES INTERNES	Services et composantes prescripteurs
PARTIES PRENANTES EXTERNES	Prestataires de l'université
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	Actions 2.5.2 (stratégie de réduction des émissions carbone), 2.5.4 (gestion des déplacements)

AXE	2
OBJECTIF	3 - Mettre en place une politique d'achats responsables
ACTION	Action 2.3.2 - Mettre en place un plan d'intégration de critères environnementaux (et sociaux) aux achats dans et hors marchés
PORTAGE	DFACI
CONTEXTE	La politique d'achat d'Avignon université doit être en cohérence avec la stratégie globale de l'établissement. Elle est le reflet des orientations politiques, stratégiques et managériales de l'établissement. Elle traduit, dans son périmètre, les valeurs de l'établissement et est devenue une composante essentielle pour la réalisation des missions de l'université.
DESCRIPTIF	L'université décline son action achats sur quatre axes principaux à l'ensemble des segments. Aux côtés de la sécurité juridique des procédures de marchés publics, la performance économique de l'achat et le respect d'une charte de l'éthique de la commande publique, l'intégration de la fonction achat à une politique de développement durable est un objectif prioritaire.
DÉTAILS	A chaque renouvellement de marché, une réflexion sera menée sur l'impact environnemental de nos achats, conformément au plan national d'action pour l'achat public durable (PNAD) qui porte à 30 % la part minimale de marchés annuels devant contenir au moins une considération sociale à l'horizon 2025. AU se fixe comme objectif de pondérer à hauteur de 20% minimum l'offre des candidats sur les critères environnementaux.
MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)	néant
RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)	gestionnaire marchés
PARTIES PRENANTES INTERNES	Services et composantes prescripteurs
PARTIES PRENANTES EXTERNES	Prestataires de l'université
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	2.2.1 (réduction à la source des déchets produits par l'université), 2.5.2 (stratégie de réduction de l'empreinte carbone)

AXE	2
OBJECTIF	3
ACTION	Action 2.3.3 Mettre en place un budget vert
PORTAGE	DFACI
CONTEXTE	Le budget vert constitue une nouvelle classification des dépenses budgétaires et fiscales selon leur impact sur l'environnement et une identification des ressources publiques à caractère environnemental. La France est le premier État au monde à s'être doté, dès 2020, d'un outil d'analyse de l'impact environnemental de son budget. Le but est de mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques.
DESCRIPTIF	A l'échelle de l'université, une étude des dépenses selon leur impact environnemental est envisagée dans le cadre du schéma directeur durabilité. Elle s'inscrit dans la continuité des travaux de comptabilité analytique mise en place à AU depuis 2018 dont l'objectif était d'obtenir une meilleure connaissance des coûts afin d'objectiver la prise de décision au moment des orientations stratégiques et des arbitrages et d'optimiser l'allocation des moyens.
DÉTAILS	Le déploiement de ce pan de la comptabilité analytique aura pour objet de répartir les dépenses selon leur impact environnemental (favorable, neutre ou défavorable) afin de mesurer le bilan carbone de l'université. Il sera mis en œuvre dans le cadre d'une direction dédiée à l'analyse des données et au pilotage, en lien avec le chargé de mission biodiversité.
MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)	/
RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)	Agent dédié à la comptabilité analytique de l'établissement
PARTIES PRENANTES INTERNES	Direction du pilotage, DFACI
PARTIES PRENANTES EXTERNES	/
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	/

AXE	2
OBJECTIF	4
ACTION	Action 2.4.1 Mettre en place un suivi à grain fin des consommations énergétiques des principaux équipements techniques
PORTAGE	DPI
CONTEXTE	<p>Le suivi actuel des consommations ne permet pas de quantifier la part des consommations énergétiques (électricité et gaz) imputable aux équipements techniques (chauffage : pompes à chaleur, chauffe-eau électriques de grande capacité, ventilation, climatisation). Celle-ci peut cependant être significative, comme en attestent les consommations de la pompe à chaleur du bâtiment Sud (campus Hannah Arendt), qui représentent une part importante de la consommation totale de ce bâtiment ; cependant la plupart de ces équipements ne sont pas équipés de compteurs.</p> <p>Quantifier les consommations énergétiques des équipements techniques permettrait ainsi de quantifier les améliorations réalisées et marges d'amélioration restantes, et d'affiner les coûts de fonctionnement, permettant de proposer des projections selon différents scénarios d'usage.</p>
DESCRIPTIF	<p>L'action consiste en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'identification des principaux postes de consommation énergétique - L'installation des sous-compteurs à transmission automatique des consommations d'énergie sur les postes identifiés - La réalisation de l'analyse des données collectées et la proposition d'actions correctives à mettre en place
DÉTAILS	ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE
identification des principaux postes de consommation	2024
choix de la solution technique à mettre en œuvre et chiffrage	2025
mise en œuvre des sous-compteurs	2026
analyse et actions correctives	à partir de 2026
MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)	Budget estimatif : 50 à 150k€ selon le type et nombre de sous-compteurs installés
RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)	portage du dossier par la DPI, analyse des données de consommation et choix des actions correctives à mener par personnel dédié à déterminer
PARTIES PRENANTES INTERNES	usagers concernés par les principaux postes de consommation, électricien, plombier
PARTIES PRENANTES EXTERNES	Bureau d'étude spécialisé (choix de la solution technique de remontée de données), fournisseurs et installateurs
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	Action 2.4.7 (Fixer et évaluer une trajectoire de réduction de la consommation énergétique), Action 2.4.9 (Réduire et optimiser la consommation d'eau), Action 2.5.2 (Développer une stratégie de réduction des émissions carbone), Action 3.2.2 (Mettre en place un suivi des consommations énergétiques des équipements les plus énergivores)

AXE	2
OBJECTIF	4
ACTION	Action 2.4.2 Mettre en œuvre et intégrer des critères environnementaux, sociaux et de performance énergétique aux cahiers des charges des nouveaux bâtiments et réhabilitations
PORTAGE	DPI
CONTEXTE	L'intégration de critères environnementaux, sociaux et de performance énergétique aux cahiers des charges des nouveaux bâtiments est essentielle pour favoriser la construction durable. Cela implique de spécifier des normes de construction respectueuses de l'environnement, l'utilisation de matériaux durables et la mise en place de systèmes d'économie d'énergie. En intégrant des critères sociaux, on peut promouvoir des conditions de travail sûres et équitables sur les chantiers. Ces mesures contribuent à réduire l'empreinte carbone des bâtiments, à améliorer la qualité de vie des occupants et à répondre aux normes de développement durable, favorisant ainsi la création d'environnements bâtis plus durables et responsables.
DESCRIPTIF	Cette action consiste en l'élaboration d'un cahier des charges intégrant des critères environnementaux, sociaux et de performance énergétique à la construction des nouveaux bâtiments et réhabilitations. Ex : exigence de labellisation BDM (Bâtiment durable méditerranéen) bronze ; exigences de consommations réduites de 10% par rapport aux consommations d'un bâtiment RE2020 ; utilisation de matériaux biosourcés.
DÉTAILS	ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE
concertation permettant la détermination des critères à intégrer et soumission à la présidence	Printemps 2024
MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)	/
RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)	DPI
PARTIES PRENANTES INTERNES	gouvernance
PARTIES PRENANTES EXTERNES	éventuel bureau d'études pour aide à la décision
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	Action 2.4.4 Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments existants, Action 2.4.8 Fixer une trajectoire de réduction de la consommation énergétique des activités, et l'évaluer

FICHE ACTION

AXE	2
OBJECTIF	4
ACTION	Action 2.4.3 Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments existants
PORTAGE	DPI
CONTEXTE	L'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments existants est un axe de travail de l'université depuis 2015 avec de nombreux travaux réalisés et des résultats significatifs. Cependant ces travaux sont réalisés en fonction des opportunités de financement obtenus. L'objectif de diminution de nos consommations énergétiques impose d'intensifier cet effort et de mettre en place une ligne directrice ambitieuse, pluriannuelle, de rénovation énergétique de nos bâtiments.
DESCRIPTIF	Planifier la rénovation énergétique des bâtiments et entreprendre chaque année des rénovations d'ampleur (isolation de toiture, isolation des murs, remplacement de chaufferie, recours aux énergies renouvelables, régulation des chauffages) en ciblant les bâtiments prioritaires.
DÉTAILS	ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE
présentation du projet à la gouvernance	chaque année, mois de juin (calendrier d'attribution des budgets)
réalisation des travaux programmés	chaque année, à compter de juin 2024
MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)	500k€/an ; AAP et fonds propres
RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)	DPI, RH dédiée supplémentaire nécessaire selon l'ambition fixée en termes de rénovation
PARTIES PRENANTES INTERNES	gouvernance (arbitrages budgétaires), DFACI
PARTIES PRENANTES EXTERNES	prestataires
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	Action 2.4.8 (Améliorer le confort thermique d'été), Action 2.4.8 (Fixer une trajectoire de réduction de la consommation énergétique des activités, et l'évaluer)

AXE	2
OBJECTIF	4
ACTION	Action 2.4.4 Améliorer le confort thermique d'été des bâtiments existants
PORTAGE	DPI
CONTEXTE	Les températures atteintes dans certains bureaux et salles de cours sont incompatibles avec un bon confort de travail. L'atteinte d'un bon confort thermique peut passer par la climatisation des locaux, ou la mise en place de solutions alternatives. La climatisation des locaux s'accompagne de dépenses énergétiques importantes, d'un coût de mise en place et maintenance élevé, et est source de pertes de fluides frigorigènes à fort effet de serre contribuant au réchauffement climatique.
DESCRIPTIF	<p>En complément des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments (B.4.4), cette action consiste à améliorer spécifiquement le confort thermique d'été sans recours à la climatisation dans les bureaux individuels et salles de cours, à partir des leviers suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protection solaire : Installation de stores extérieurs, brise-soleil, casquettes et volets - Ventilation naturelle et aération des locaux lorsque les conditions extérieures le permettent (matin ou soir) - Végétalisation : création d'espaces extérieurs ombragés <p>La mise en place d'espace de travail climatisés collectifs pourra être envisagée (cf Action B.4.3)</p>
DÉTAILS	ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE
Identification des locaux à traiter en priorité	2024
Mise en œuvre des mesures correctives	à partir de 2025
MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)	de l'ordre de 100k€/an
RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)	DPI
PARTIES PRENANTES INTERNES	DCAVIS (aménagement des espaces végétalisés) ; usagers concernés par les aménagements
PARTIES PRENANTES EXTERNES	Bureaux d'études spécialisés pour les opérations les plus techniques, service de l'urbanisme
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	Action 2.4.3 (Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments existants), Action 2.4.6 (Limiter la consommation énergétique des équipements individuels)

AXE	2
OBJECTIF	4
ACTION	Action 2.4.5 Proposer des solutions d'occupation des locaux permettant de limiter la consommation énergétique tout en maintenant un haut niveau de QVT
PORTAGE	DPI
CONTEXTE	L'occupation des locaux est à la croisée d'enjeux de bonne réalisation des missions, de QVT et de limitation des consommations d'énergie
DESCRIPTIF	Les locaux de l'université offrent des confort thermique d'été et d'hiver très variables suivant leur exposition et leur qualité énergétique. L'amélioration du confort thermique d'été et d'hiver passe par une amélioration de l'efficacité énergétique mais peut aussi passer par une occupation des locaux adaptée aux usages et saisons (ex : mise en place d'espace de travail partagés climatisés, adaptation du calendrier pédagogique et des plages d'ouverture des locaux, adaptation de l'attribution des locaux en fonction des contraintes de service). Cette action vise à élaborer, en concertation avec les usagers, des propositions d'évolution d'occupation des locaux de l'université.
DÉTAILS	ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE
réunion des pilotes du groupe de travail et initiation de la démarche	Automne 2024
mise en place d'un groupe de travail dédié incluant les usagers	Hiver 2024
réunions régulières du groupe de travail et remontée des propositions à la gouvernance	à partir de l'hiver 2024
MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)	/
RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)	DPI, DRH (QVT), DCAVIS : portage et animation du groupe de travail
PARTIES PRENANTES INTERNES	DPI, DRH, DCAVIS, usagers
PARTIES PRENANTES EXTERNES	tous services et composantes : participation au groupe de travail
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	Action 2.4.6 (Limiter la consommation énergétique des équipements individuels)

AXE	2
OBJECTIF	4
ACTION	Action 2.4.6 Limiter la consommation énergétique des équipements individuels
PORTAGE	DPI
CONTEXTE	Les équipements individuels de chauffage et climatisation (radiateurs mobiles, climatiseurs mobiles) représentent des consommations importantes et permettent le contournement des consignes de chauffage et climatisation déployées à l'échelle de l'université (températures de consigne maximale de 19° et minimale de 26°). Ils créent des risques de surcharge du réseau électrique et peuvent être associés à une augmentation du risque incendie. De plus, ces équipements sont en général très peu performants.
DESCRIPTIF	La mise en place de travaux de rénovation énergétique d'ampleur (Action B.4.4), d'amélioration du confort thermique (Action B.4.5) et la proposition de solutions d'occupation alternatives des locaux (Action B.4.3) permettra l'absence de recours aux radiateurs d'appoint électrique et climatiseurs mobiles. Cette action consiste donc en <ul style="list-style-type: none"> - l'interdiction d'achat direct (par les laboratoires, services ou composantes) de ce type d'équipement - la dépose et évacuation du matériel individuel de chauffage et climatisation, lorsque le confort thermique des locaux équipés est assuré
DÉTAILS	ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE
interdiction d'achat direct	dès entrée en vigueur du schéma
fin des achats de nouveaux équipements et dépose du matériel existant	sur la période du schéma directeur, selon un calendrier différencié en fonction des bâtiments et de la réalisation des actions nécessaires à l'obtention d'un bon confort thermique
MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)	/
RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)	DPI
PARTIES PRENANTES INTERNES	tous usagers de l'université
PARTIES PRENANTES EXTERNES	/
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	Action 2.4.4 (améliorer le confort thermique d'été)

AXE	2
OBJECTIF	4
ACTION	Action 2.4.7 - Éclairer l'ensemble des décisions ayant un impact sur les consommations énergétiques par une projection sur les consommations
PORTAGE	DPI
CONTEXTE	Les consommations énergétiques de l'établissement sont impactées par des facteurs divers : mise en place de dispositifs de climatisation, projets immobiliers, affectation des locaux, calendrier d'ouverture de l'université, horaires et périodes d'intervention des prestataires.....
DESCRIPTIF	<p>Cette action vise à éclairer de façon systématique les décisions pouvant avoir un impact significatif sur les consommations énergétiques de l'université, dans un objectif d'aide à la décision.</p> <p>Elle s'appuiera sur une approche de projection basée sur les consommations actuelles et l'expertise acquise par la DPI.</p>
DÉTAILS	ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE
communication de la DPI auprès de la gouvernance et des services sur le principe de la fiche action	Début 2024
sollicitation de la DPI par les porteurs de projets et la gouvernance	à partir de 2024
MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)	/
RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)	DPI
PARTIES PRENANTES INTERNES	gouvernance, services
PARTIES PRENANTES EXTERNES	/
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	Action 2.4.1 (suivi à grain fin des consommations énergétiques), Action 2.4.5 (Proposer des solutions d'occupation des locaux permettant de limiter la consommation énergétique tout en maintenant un haut niveau de QVT), Action 2.4.8 (Fixer une trajectoire de réduction de la consommation énergétique)

AXE	2
OBJECTIF	4
ACTION	Action 2.4.8 Fixer une trajectoire de réduction de la consommation énergétique des activités, et l'évaluer
PORTAGE	DPI
CONTEXTE	Le décret tertiaire pour objectif de réduire les consommations des bâtiments dédiés aux activités tertiaires d'au moins 40% en 2030, 50% en 2040, 60% en 2050, par rapport à une année de référence entre 2010 et 2019 au choix de l'opérateur. La trajectoire de réduction de la consommation énergétique est ainsi à considérer spécifiquement. Sur les 10 années écoulées, l'université a baissé ses consommations de 30% pour l'électricité et 45% pour le gaz, permettant une relative stabilité du budget fluides malgré le contexte d'augmentation des coûts de l'énergie. Ces efforts sont à poursuivre et amplifier afin d'atteindre les objectifs fixés.
DESCRIPTIF	<p>Cette action consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déterminer les actions permettant d'atteindre l'objectif pluri-annuel de réduction des consommation d'électricité et de gaz - Déterminer un calendrier annuel de réalisation de ces actions. - Programmer les actions à mener et/ou vérifier leur compatibilité avec la trajectoire fixée - Réaliser un contrôle infra-annuel de la trajectoire suivie (évaluation des performances par rapport aux objectifs fixés, et ajustement des stratégies si nécessaire)
DÉTAILS	ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE
Réunion de concertation avec les parties prenantes internes ; mise en place de la démarche	2024
Programmation d'un calendrier annuel des actions à réaliser et évaluation a posteriori	tous les ans à partir de 2024
MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)	sans objet
RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)	DPI
PARTIES PRENANTES INTERNES	Gouvernance, DPI, DFACI, comité de suivi et pilotage durabilité
PARTIES PRENANTES EXTERNES	sans objet
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	Actions 2.4.1 à 2.4.7, 2.5.2 (stratégie de réduction des émissions carbone)

AXE	2
OBJECTIF	4
ACTION	Action 2.4.9 Sensibiliser au bon usage du numérique
PORTAGE	DOSI, chargé de mission Numérique responsable
CONTEXTE	<p>"Ordinateurs, data centers, réseaux... engloutissent près de 10 % de la consommation mondiale d'électricité." (ref. "Objectifs de développement durable, quelles contributions des métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche en France ?").</p> <p>Le numérique est de plus en plus le support de nos organisations, force est de constater une consommation de ressources (matières premières, énergies, "recyclage", humaines, etc.) importante et en forte progression (+ 60 % d'ici à 2040 - ref. ARCEP).</p>
DESCRIPTIF	Cette action vise à mettre en place une exemplarité des pratiques en matière de numérique responsable (NR).
DÉTAILS	ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE
Mise en œuvre de tableau de bord via constitution d'un GT transversal pour identifier les indicateurs pertinents et potentiellement disponibles	2024/2025
Rédaction et adoption d'une charte du numérique responsable	2024
Rédaction et mise en œuvre de bonnes pratiques numérique	2024
Mise en œuvre de sessions de sensibilisations / formations sur les bonne pratique du numérique	2024/2025
Intégration de la problématique NR dans les arbitrages politiques, techniques et financier	2024 / 2025
MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)	-
RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)	DOSI et directions impactés
PARTIES PRENANTES INTERNES	Présidence, DOSI et directions impactés
PARTIES PRENANTES EXTERNES	-
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	1.2.1, 1.2.3, 1.2.4, 1.3.1

AXE	2
OBJECTIF	4
ACTION	Action 2.4.10 Réduire et optimiser la consommation d'eau
PORTAGE	DPI
CONTEXTE	La consommation d'eau potable des bâtiments de l'université s'élève à 16,8 millions de litres par an (données 2022, incl. CROUS). Une part importante de cette consommation est liée à des fuites de diverses origines et au caractère peu économe de certains équipements en place (ex WC simple chasse).
DESCRIPTIF	<p>L'action vise à réduire significativement la consommation d'eau de l'université, par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une surveillance accrue des systèmes d'eau s'appuyant sur l'outil de suivi des consommations d'eau des bâtiments actuellement en place (réduction des délais de traitement des fuites) - la rénovation des équipements sanitaires : systématisation des toilettes à double débit. - la sensibilisation des étudiants, du personnel et des visiteurs à l'importance de la préservation de la ressource en eau par le biais de campagnes de sensibilisation et d'éducation (signalisation des fuites). - une attention portée aux modalités d'irrigation des espaces verts <p>La ré-utilisation des eaux grises ou la récupération des eaux de pluie seront envisagées pour les nouveaux bâtiments. A terme, ces solutions pourront également être envisagées pour les bâtiments existants.</p>
DÉTAILS	ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE
surveillance accrue des équipements sanitaires ; augmentation de la réactivité des réparations (ex : arrêt de la fuite sous 24h ouvrés) ; actions de sensibilisation	à partir de 2024
rénovation des sanitaires (traitement d'un bâtiment par an)	à partir de 2024
réflexion sur les modalités d'irrigation des espaces verts	2024
MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)	2024 : 250k€ bâtiment Sud, 2025 : 150 000 € bâtiment Nord ; à partir de 2026 100 00 € par bâtiment (un bâtiment par an) ; ces moyens comprennent le remplacement du matériel ainsi que les travaux de carrelage, plomberie et frais liés à ces travaux. Ils correspondent à une remise à neuf des sanitaires permettant d'améliorer également le confort des usagers.
RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)	DPI
PARTIES PRENANTES INTERNES	Ensemble des membres de la communauté universitaire pour le volet sensibilisation ; DCAVIS et chargé.e de mission biodiversité pour le volet espaces verts
PARTIES PRENANTES EXTERNES	/
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	Action 2.1.3 (accueil de la biodiversité sur les campus)

AXE	2
OBJECTIF	5
ACTION	Action 2.5.1 - Réaliser annuellement un bilan carbone ; le faciliter et le fiabiliser par l'évolution des systèmes d'information
PORTAGE	vp-TE
CONTEXTE	<p>Un bilan des émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes liées aux consommations énergétiques (Bilan GES) est exigé tous les 3 ans aux structures de droit public de plus de 250 salariés depuis 2012 (article 75 de la loi Grenelle II). Depuis juillet 2022, le périmètre de ce bilan réglementaire a évolué pour intégrer les émissions indirectes significatives ("scope 3"). Le plan biodiversité climat et transition écologique de l'ESR de novembre 2022 fait évoluer la fréquence de réalisation de ce bilan, qui devient annuel.</p> <p>Les émissions indirectes significatives (ex: achats) sont susceptibles de constituer les principaux postes d'émissions des établissements de l'ESR.</p> <p>La production d'un bilan carbone est une nécessité pour mettre en place et suivre un plan d'action. L'évaluation des émissions indirectes significatives est cependant associée à de fortes incertitudes. Ces incertitudes peuvent être structurelles : par exemple les émissions liées aux achats sont actuellement évaluées sur la base d'un facteur d'émission lié aux flux financiers, pour chaque typologie de matériel (code NACRE). Dans cette configuration une augmentation des flux financiers résultat du choix d'un fournisseur plus durable serait associée à une augmentation des émissions estimées. Les incertitudes associées au bilan sont également liées à la structuration des systèmes d'information, qui ne sont pas conçus pour permettre le suivi des émissions. C'est par exemple le cas pour les déplacements professionnels.</p> <p>L'évaluation des émissions carbone de l'ESR a fait l'objet de travaux menés par le collectif et GdR labos1.5, qui propose un outil en ligne pour en faciliter la réalisation. La mise en place d'outil d'évaluation des émissions carbone commun à l'ESR est par ailleurs annoncée par le ministère, sans calendrier défini à ce stade.</p>
DESCRIPTIF	Considérant que le bilan carbone est un outil incontournable d'une démarche de réduction des émissions carbone, qu'il importe de faciliter et fiabiliser, l'établissement s'engage à réaliser annuellement ce bilan, dans un processus d'amélioration continue.
DÉTAILS	ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE
réalisation annuelle du bilan	à partir de 2024
MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)	12 k€ (coût chargé.e de mission)
RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)	0,25 ETP
PARTIES PRENANTES INTERNES	tous services et composantes
PARTIES PRENANTES EXTERNES	/
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	action 2.5.2 (stratégie de réduction des émissions carbone), 2.5.3 (maximiser la part des EnR dans le mix énergétique de l'université), 2.5.4 (mise en place d'un plan de mobilité), 3.2.1 (désagrégation du bilan carbone à l'échelle des laboratoires)

AXE	2
OBJECTIF	5
ACTION	Action 2.5.2 - Développer une stratégie de réduction des émissions carbone
PORTAGE	vp-TE
CONTEXTE	<p>A l'échelle de l'UE, l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre est fixé à 55% à horizon 2030 par comparaison à un horizon de référence fixé à 1990, et de neutralité carbone à horizon 2050. En France, un taux de réduction de 5% par an tous secteurs confondus est nécessaire pour respecter cet objectif.</p> <p>La réduction sectorielle des émissions carbone attendue pour l'ESR en date de l'élaboration de ce schéma est d'au minimum 2%.</p>
DESCRIPTIF	Le schéma directeur durabilité répond pour partie à un objectif de réduction des émissions carbone. Il apparaît cependant nécessaire de s'appuyer sur une méthodologie éprouvée pour consolider la stratégie mise en place, et pouvoir s'avancer sur des objectifs de réduction chiffrée.
DÉTAILS	ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE
<p>Identification des formations permettant de répondre au besoin, par exemple la formation ACT pas à pas.</p> <p>Identification du personnel à former</p>	automne 2023
formation du ou des agents identifiés	printemps 2024
déploiement de la méthodologie	à partir d'automne 2025
MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)	0,25 ETP
RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)	RH dédiée
PARTIES PRENANTES INTERNES	DPI
PARTIES PRENANTES EXTERNES	ADEME
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	ensemble des actions 2.2 à 2.5

AXE	2
OBJECTIF	5
ACTION	Action 2.5.3 Maximiser la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique de l'université, aussi bien en termes de production propre que de fourniture énergétique
PORTAGE	DPI
CONTEXTE	<p>La sobriété d'usage puis l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et enfin l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique de l'université constituent les trois étapes d'une démarche de sobriété énergétique et limitation des émissions carbone.</p> <p>L'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique de l'université peut être atteinte soit par l'augmentation de la production propre d'énergies renouvelables soit par l'achat d'électricité d'origine renouvelable.</p>
DESCRIPTIF	<p>Cette action consiste à maximiser la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique de l'université, aussi bien :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en termes de production propre (ex installation de centrales photovoltaïques sur les toits et parkings des bâtiments de l'université), - que de fourniture énergétique (ex réseau de chaleur urbain bas carbone de la ville d'Avignon, projet ENERCIPA de production photovoltaïque sur l'agroparc, part d'énergie verte dans la fourniture de nos contrats électriques et part de gaz vert dans la fourniture de nos contrats d'approvisionnement en gaz).
DÉTAILS	ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE
Études de faisabilité pour la mise en œuvre d'installations photovoltaïques	2024
Détermination des parts d'énergie verte à inclure dans nos contrats (actuellement 50% d'électricité d'origine renouvelable dans les principaux bâtiments pour un surcoût annuel moyen de 2500€; 0% dans la fourniture gaz)	au renouvellement des marchés électricité et gaz
Mise en œuvre d'une ou plusieurs centrales photovoltaïques	2026
MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)	fonds propres et AAP
RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)	DPI
PARTIES PRENANTES INTERNES	DPI
PARTIES PRENANTES EXTERNES	Bureaux d'études spécialisés pour la recherche de solutions techniques dans les cas complexes
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	Action 2.5.2 (Développer une stratégie de réduction des émissions carbone)

AXE	2
OBJECTIF	5
ACTION	Action 2.5.4 - Favoriser les mobilités durables
PORTAGE	VP-TE
CONTEXTE	<p>La mise en place d'un plan de mobilité est une obligation réglementaire pour les entreprises situées dans le périmètre d'un plan de déplacement urbain (PDU) et regroupant au moins 100 salariés (article 51 de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015). Selon les termes de la loi, (Article L 1214-8-2 du code des transports) :</p> <p>"Le plan de mobilité [...] vise à optimiser et à augmenter l'efficacité des déplacements liés à l'activité de l'entreprise, en particulier ceux de son personnel, dans une perspective de diminution des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques et de réduction de la congestion des infrastructures et des moyens de transports.</p> <p>Le plan de mobilité évalue l'offre de transport existante et projetée, analyse les déplacements entre le domicile et le travail et les déplacements professionnels, comprend un programme d'actions adapté à la situation de l'établissement, un plan de financement et un calendrier de réalisation des actions, et précise les modalités de son suivi et de ses mises à jour."</p>
DESCRIPTIF	La mise en place du plan de mobilité d'Avignon Université a été initiée en 2023. La démarche est réalisée en concertation avec les parties prenantes et externes. Ce plan considère les déplacements domicile-campus et les déplacements professionnels des agents et étudiants. Il s'appuie sur l'expertise de l'UMR ESPACE, et bénéficie de l'accompagnement du Grand Avignon.
DÉTAILS	ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE
mise en place d'un groupe de travail et d'un groupe de direction du projet	décembre 2022
diagnostic des mobilités domicile-campus	janvier à juillet 2023 : diagnostic géomatique établi dans un cadre de projet étudiant (L3 géomatique de Dignes) et stage de M1, sous la conduite de D. Josselin ; automne 2023 : consolidation du diagnostic
diagnostic des mobilités professionnelles	septembre à décembre 2023 : diagnostic établi dans le cadre du bilan carbone de l'université ; hiver 2023 : consolidation du diagnostic
diffusion du diagnostic consolidé aux agents et étudiants	Printemps 2024
élaboration du plan d'action ; mise en place d'indicateurs	avril 2023 à décembre 2024
suivi du plan d'action : suivi des indicateurs, ajustement des actions, compléments éventuels de diagnostic	mois de juin ; récurrence annuelle
MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)	financement des RH nécessaires aux diagnostics : moyens généraux financement des dispositifs dépendant des actions retenues
RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)	UMR ESPACE, membres experts de l'université, stagiaires en géomatique
PARTIES PRENANTES INTERNES	cabinet de la présidence, cellule communication, conseillère prévention, DPO, DCAVis, Direction des études et de la scolarité, DRH, Maison de la culture et vie de Campus, VP étudiant et associations étudiantes, VP vie universitaire
PARTIES PRENANTES EXTERNES	CROUS, grand Avignon, ville d'Avignon, association Roulons à vélo, INRAE
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	actions 2.5.1 (réalisation du bilan carbone) et 2.5.2 (stratégie de réduction des émissions carbone)

AXE	2
OBJECTIF	6
ACTION	Action 2.6.1 Mettre en place des pratiques exemplaires en matière de restauration proposée par l'établissement
PORTAGE	Aude Favre
CONTEXTE	<p>La tenue d'événements variés (séminaires, réunions de travail, colloques) est associée à l'organisation de pauses-café et déjeuners, dans des espaces dédiés de l'université. Cette offre de restauration peut être gérée en propre par l'université, ou déléguée. Les différentes unités organisationnelles de l'université (services, laboratoires et/ou départements) disposent également de « coins café », dont elles assurent la gestion.</p> <p>La mise en place d'une démarche d'exemplarité en matière de restauration proposée par l'établissement suppose ainsi une évolution des pratiques des parties prenantes internes et un dialogue avec les parties prenantes externes.</p>
DESCRIPTIF	<p>Cette action vise à mettre en place une exemplarité des pratiques en matière de restauration proposée ou organisée par l'université, par une démarche active :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de promotion des pratiques d'alimentation responsable auprès des parties prenantes internes et externes en lien avec l'évolution des pratiques dans l'établissement (accompagnement des agents et usagers, publicité autour du dispositif) - de concertation avec les parties prenantes externes, en lien avec l'évolution des pratiques dans l'établissement (fournisseurs, prestataires)
DÉTAILS	ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE
Mettre en place un groupe de travail « alimentation responsable »	Janvier 2024
Se fixer des critères en matière d'alimentation responsable (ex : provenance des produits, type d'agriculture, offre de plats végétariens, mise à disposition dans contenants ou couverts à usage uniques ou réutilisables, actions visant à limiter le gaspillage alimentaire)	Février 2024
Faire évoluer l'offre de restauration en propre portée par la DCAVIS : mettre en œuvre 100 % de « pause café responsable » lorsque l'organisation est confiée à la DCAVIS	Hiver 2023/2024 - Printemps 2024
Faire évoluer l'offre de restauration déléguée pour la distribution automatique de boissons et aliments	à partir de l'hiver 2023/2024
Faire évoluer l'offre de restauration déléguée : Identifier un panel de fournisseurs répondant au mieux aux critères fixés ; Communiquer auprès des fournisseurs sur les attentes de l'université ; Intégrer ces fournisseurs dans la base de données fournisseurs de l'université ; Communiquer sur cette offre auprès des usagers de l'université	hiver 2023/2024
Faire évoluer les pratiques de l'offre de restauration en propre ("coins café") de la présidence et des services, départements, laboratoires, composantes... volontaires pour l'opération	Hiver 2023/2024 - Printemps 2024
Promouvoir des pratiques d'alimentation responsable auprès des parties prenantes internes et externes en lien avec l'évolution des pratiques dans l'établissement (accompagnement des agents et usagers, publicité autour du dispositif)	Printemps 2024
Identifier les acteurs et pratiques de l'offre de restauration en propre portée par les autres unités organisationnelles (laboratoires, départements, services). Identifier les propositions alternatives ; communiquer ces propositions aux usagers, communiquer sur l'évolution et le retour d'expérience des services ayant participé à l'expérimentation, accompagner les usagers dans l'évolution des pratiques	à partir de l'automne 2024
Mise en place de dispositifs de promotion des pratiques d'alimentation responsable à destination des usagers et agents, et à vocation de rayonnement	<p>tout au long de la période couverte par le schéma directeur.</p> <p>Une première initiative est en cours de mise en place (mise en place d'un potager partagé sur le campus JH Fabre).</p>
MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)	/
RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)	RH dédiée à l'animation d'un réseau de référents "durabilité"
PARTIES PRENANTES INTERNES	VP-TE, ensemble des services et laboratoires
PARTIES PRENANTES EXTERNES	traiteurs mobilisés pour la restauration événementielle (incl. CROUS), , Grand Avignon, associations (ex : latitudes, semilles)
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	Actions 1.3.1 et 1.3.2 (communication à destination des parties prenantes internes et externes), 2.2.1 (réduction à la source des déchets produits par l'université - plastique et événementiel responsable), 2.1.4 (accueil de la biodiversité), 2.6.1 (exemplarité des pratiques), 2.6.2 (promotion d'une alimentation responsable)